



Bâtiment A et B
2, rue Nicolas Joseph-Cugnot
35000 RENNES

INITIATIVE PAYS DE PONTIVY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

INITIATIVE PAYS DE PONTIVY

Association

34 Rue du Général de Gaulle 56300 Pontivy

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association INITIATIVE PAYS DE PONTIVY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE PAYS DE PONTIVY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode : Application d'un nouveau règlement comptable » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « informations relatives au bilan » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux prêts d'honneur accordés aux créateurs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Ces derniers nous ayant été communiqués tardivement, nous n'avons pas été en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes dans les délais de convocation prévus par vos statuts.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Rennes, 5/6/2026

Signé par :

 C4869C5A8BB5423...

Yvonnick HUET

Associé

BILAN ACTIF

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles	431	431			63	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	6 586	5 896	690		1 192	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				24		22
Participations						
Créances rattachées à des particip.	35		35		23	
Autres titres immobilisés	71 829		71 829		70 372	
Prêts	176 259	1 346	174 914		151 030	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	255 141	7 672	247 468	24	222 680	22
Stocks et en-cours						
Créances				1		2
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	14 941		14 941		16 497	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	210 000		210 000	21	420 000	42
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	550 278		550 278	54	334 550	34
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	775 219		775 219	76	771 047	78
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 030 360	7 672	1 022 687	100	993 727	100

BILAN PASSIF

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		80		79
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	816 075		782 668	
Fonds propres avec droit de reprise		8		8
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	84 828		84 269	
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	93 926	9	87 223	9
Excédent ou déficit de l'exercice	15 321	2	21 972	2
Situation nette (sous-total)	1 010 150	99	976 132	98
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 010 150	99	976 132	98
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 639		4 165	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	8 899	1	13 430	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	12 538	1	17 595	2
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 022 687	100	993 727	100

COMPTE DE RÉSULTAT

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	9 610	7 000	2 610	37
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	64 772	63 616	1 156	2
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	364		364	
Mécénats	4 234	4 938	-704	-14
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				206
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	78 980	75 554	3 427	5
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	22 239	18 254	3 985	22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	190	191		
Salaires	45 695	39 621	6 075	15
Cotisations sociales	12 469	12 384	85	1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	565	568	-4	-1
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	15	17	-3	-16
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	81 172	71 035	10 137	14
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 192	4 519	-6 711	-149

COMPTE DE RÉSULTAT

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	18 653	16 342	2 311	14
Reprises sur dépréciations et provisions	3 969	7 107	-3 138	-44
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	22 622	23 448	-826	-4
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	247	441	-194	-44
Intérêts et charges assimilées	4 173	3 736	437	12
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 419	4 177	243	6
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	18 203	19 272	-1 069	-6
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	16 011	23 790	-7 780	-33
Produits exceptionnels (V)	1 112	143	969	678
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 112	143	969	678
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 802	1 961	-159	-8
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	102 714	99 145	3 569	4
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	87 394	77 173	10 221	13
EXCÉDENT OU DÉFICIT	15 321	21 972	-6 652	-30
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	14 850	18 788	-3 938	-21
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	14 850	18 788	-3 938	-21
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	14 850	18 788	-3 938	-21
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	14 850	18 788	-3 938	-21
TOTAL	15 321	21 972	-6 652	-30

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 12 2025 sont établis et sont présentés conformément aux dispositions :
 - du Plan Comptable général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
 - des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Informations générales complémentaires

-Le résultat net comptable de l'exercice est un résultat de 15321 euros
 dont part du résultat de fonctionnement : 2451 euros
 dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt : 12 870 euros

Conformément à la norme Initiative France, l'association Initiative Pays de Pontivy a corrigé l'affectation des résultats antérieurs à 2023. En conséquence, les affectations des résultats sur prêts à compter de l'exercice 2012 ont été recalculées. Cette modification n'a pas d'incidence sur la trésorerie de l'association et n'affecte pas la continuité de son activité.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'association est propriétaire d'immobilisations incorporelles correspondant à des logiciels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles
L'entité n'est pas concerné (option non prise)
Traitement des charges financières
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Traitement de certains frais accessoires
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Traitement comptable des coûts de développement
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Traitement des frais externes afférents aux formations
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Traitement des amortissements des biens décomposables
L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.
Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Traitement des amortissements pour dépréciation
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.
Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de bureau	4,00	
Mobilier		4 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Les immobilisations financières sont principalement constitués de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Évaluation des titres des sociétés
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Les autres titres immobilisés s'élèvent à 71829€ au 31 décembre 2025. Ils correspondent à des parts sociales détenues par INITIATIVES PAYS DE PONTIVY réparties comme suit :
- 15854€ de parts sociales du Crédit Agricole
- 55975€ de parts sociales du Crédit Mutuel de Bretagne.
La variation constatée sur l'exercice est 1457€.

STOCKS

Détermination des stocks
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Évaluation des stocks
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks
L'entité n'est pas concernée (option non prise).
Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.
Traitement des charges financières
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements
Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur
nette

ETAT DES IMMOBILISATIONS

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilsations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	431,00		
TOTAL	431,00		
Immobilsations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	6 586,19		
TOTAL	6 586,19		
Immobilsations financières			
Autres participations	23,22		12,18
Autres titres immobilisés	70 371,86		1 457,00
Prêts et autres immobilisations financières	156 097,50		71 621,00
TOTAL	226 492,58		73 090,18
TOTAL GENERAL	233 509,77		73 090,18

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilsations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			431,00	
TOTAL			431,00	
Immobilsations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			6 586,19	
TOTAL			6 586,19	
Immobilsations financières				
Autres participations			35,40	
Autres titres immobilisés			71 828,86	
Prêts et autres immobilisations financières		51 459,25	176 259,25	
TOTAL		51 459,25	248 123,51	
TOTAL GENERAL		51 459,25	255 140,70	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			368,42	62,58		431,00
TOTAL			368,42	62,58		431,00
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			5 393,86	501,99		5 895,85
TOTAL			5 393,86	501,99		5 895,85
TOTAL GENERAL			5 762,28	564,57		6 326,85

ETAT DES CRÉANCES

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	35,40		35,40
Prêts (1) (2)	176 259,25		176 259,25
Actif circulant			
Débiteurs divers	14 941,40	14 941,40	
TOTAL	191 236,05	14 941,40	176 294,65

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	782 667,64		37 396,55	3 989,13	816 075,06
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	84 269,28		671,98	112,99	84 828,27
Report à nouveau	87 222,96		28 675,35	21 972,40	93 925,91
Excédent ou déficit de l'exercice	21 972,40		15 320,50	21 972,40	15 320,50
TOTAL	976 132,28		82 064,38	48 046,92	1 010 149,74

ETAT DES PROVISIONS

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions réglementées

Une provision est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie.

Les risques identifiés sur les prêts d'honneur sont évalués de manière individuelle.

Les taux de provision sont définis comme suit :

- plus de 3 jusqu'à 6 échéances non honorées : 50%
- plus de 6 échéances non honorées : 75%
- en cas de cessation des paiements, redressement judiciaire ou liquidation de biens : 100%

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 639,07	3 639,07		
Personnel et comptes rattachés	3 716,74	3 716,74		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 249,12	3 249,12		
Impôts sur les bénéfices	1 802,00	1 802,00		
TOTAL	12 406,93	12 406,93		

ENGAGEMENTS

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

COMMENTAIRE

29961 - ASSOCIATION INITIATIVE PAYS DE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 231 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément .

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure comme en 2024.



Notre association Initiative Pays de Pontivy est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 24 dossiers, présenté au Comité d'agrément 19 projets dont 19 ont été validés correspondant à 152 000 Euros prêts personnels accordés.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01 01 2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06



Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 2025 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 portant modernisation du Plan comptable général. Cette évolution entraîne des modifications dans la présentation et le classement de certaines opérations comptables, sans incidence sur les principes d'évaluation retenus.

Les principaux impacts concernent notamment la suppression de la notion de résultat exceptionnel pour la majorité des opérations, celles-ci étant désormais, sauf cas particuliers, reclassées en résultat d'exploitation.

Informations relatives au bilan

- *Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)*

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des prêts décaissés au 31/12/2025 s'élève à un montant de 176 259 € contre 156 098 € au 31/12/2024.

Sur l'exercice 2025, 14 prêts ont été décaissés pour un montant de 71 050 € dont :

- 7 prêts pour un montant de 37 250 € accordés en 2025
- 7 prêts pour un montant de 33 800 € accordés en 2024

- *Prêts Engagements pour des tiers décaissés*

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec son Comité d'Agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires.

Le montant brut des prêts pour tiers décaissés au 31/12/2025 s'élève à un montant de 77 950 € dont :

- 8 prêts pour un montant de 28 700 € accordés en 2025
- 8 prêts pour un montant de 49 250€ accordés en 2024



Prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Initiative Bretagne BRIT	- €	0	12 500 €	1
Bpifrance PHCR	24 700 €	7	36 750 €	7
Bpifrance PHS	4 000 €	1	- €	0
Total Prêts pour tiers	28 700 €	8	49 250 €	8

Les prêts pour tiers engagés non décaissés au 31/12/2025 sont de 35 800 €.

- **Etat des dépréciations (NIF)**

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

Sur l'exercice 2025,

- 2 prêts ont été provisionnés pour 246.87 €
- 2 prêts ont été passés en perte brute à hauteur de 4 172,50 €, dont 1 prêt a été repris à hauteur de 1°437 €
- 2 prêts pour un montant de 2 532 € ont été repris sans utilisation de la dépréciation de créances

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

- **Etat des créances et dettes (NIF)**

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

Au 31 12 2025, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan s'élève à : 2 981 €

- **Répartition et flux de la trésorerie (NIF)**

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

Trésorerie	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
Trésorerie sur fonds prêt	676 579 €	670 939 €
Trésorerie fonctionnement	83 699 €	83 611 €
Total	760 278 €	754 550 €



- **Montant des engagements financiers (NIF)**

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31 12 2025 à un montant de 43 000€ pour 10 dossiers.

- **Variation des fonds propres (ANC et NIF)**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

La variation des fonds propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31 12 2025 : 816 075 € soit une variation de 33 407 € par rapport à l'exercice précédent
- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31 12 2025 : 84 828 € soit une variation de 559 € par rapport à l'exercice précédent

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de l'association, se présente ainsi (NIF) :

Fonds propres fonctionnement	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
réserves	- €	- €
report à nouveau	93 926 €	87 223 €
sous-total	93 926 €	87 223 €
résultat fonctionnement	2 451 €	6 703 €
Total	96 377 €	93 926 €

Fonds propres (Actif net) décomposé : prêt/fonctionnement

fonds propres	exercice 2025		exercice 2024	
	prêt	fonction.	prêt	fonction.
fonds propres	900 903 €	93 926 €	866 937 €	87 223 €
résultats exercice	12 870 €	2 451 €	15 270 €	6 703 €
Total fonds propres	913 773 €	96 377 €	882 207 €	93 926 €

fonds propres de prêts décomposés par type

fonds propres prêts	exercice 2025		exercice 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
total fonds prêts SDR/ADR	816 075 €	84 828 €	782 668 €	84 269 €
total fonds prêts N/N-1	900 903 €		866 937 €	


fonds propres de prêts décomposés en brut, dépréciation, pertes définitives

fonds propres prêts	exercice 2025		exercice 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
FP brut	834 588 €	91 469 €	815 891 €	91 469 €
FP Résultat Gestion	39 097 €		29 373 €	
FP dépréciation	- 4 530 €	- 538 €	- 10 524 €	- 1 210 €
FP pertes	- 53 081 €	- 6 103 €	- 52 073 €	- 5 990 €
fonds propres prêts nets	816 075 €	84 828 €	782 668 €	84 269 €
total fonds prêts N/N-1	900 903 €		866 937 €	

fonds propres de prêts par financeurs

fonds de prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
institutions publiques				
UE	40 983 €		40 983 €	
Etat	7 000 €		7 000 €	
region				
département	63 612 €		63 612 €	
interco /commune	579 877 €		562 988 €	
autres				
sous-total	691 473 €		674 584 €	
institutions para-publiques				
BPI/CdC		91 469 €		91 469 €
Chambre Consulaires	22 457 €		22 457 €	
autres				
sous-total	22 457 €	91 469 €	22 457 €	91 469 €
entités privées				
entreprises privées	43 564 €		43 107 €	
banques	77 093 €		75 743 €	
autres				
sous-total	120 657 €		118 850 €	
Total fonds de prêts	834 588 €	91 469 €	815 891 €	91 469 €

- *Etat des dettes financières (NIF)*
- *Information sur les entités faisant appel public à la générosité (ANC 2018-06)*

Informations relatives aux comptes de résultat

- *Montant des concours publics et subventions reçues (ANC)*

Concours publics subventions	2025			2024		
	concours	subventions	subventions	concours	subventions	subventions
	publics	exploit.	investis.	publics	exploit.	investis.
Union Européenne						
Etat						
Conseil Régional						
Intercommunalités		50 668 €			50 668 €	
autres		14 043 €			12 948 €	
total	- €	64 712 €	- €	- €	63 616 €	- €

- *Abandon de frais par les bénévoles (ANC)*

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

- *Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)*

	2025			2024		
	Total	fonctionnement	prêts	Total	fonctionnement	prêts
produits exploitation	78 980 €	78 980 €		75 554 €	75 554 €	
charges exploitation	81 172 €	79 117 €	2 056 €	71 035 €	69 842 €	1 193 €
Résultat exploitation	- 2 192 €	- 137 €	- 2 056 €	4 519 €	5 711 €	- 1 193 €
produits financiers	22 622 €	1 713 €	20 909 €	23 448 €	1 246 €	22 202 €
charges financières	4 419 €		4 419 €	4 177 €		4 177 €
Résultat financier	18 203 €	1 713 €	16 489 €	19 272 €	1 246 €	18 025 €
<i>Résultat courant</i>	<i>16 011 €</i>	<i>1 577 €</i>	<i>14 434 €</i>	<i>23 790 €</i>	<i>6 958 €</i>	<i>16 833 €</i>
produits except.	1 112 €	1 112 €		143 €		143 €
charges except.						
Résultat exceptionnel	1 112 €	1 112 €	- €	143 €	- €	143 €
Impôts	1 802 €	238 €	1 564 €	1 961 €	255 €	1 706 €
Résultat net	15 321 €	2 451 €	12 870 €	21 972 €	6 703 €	15 270 €

Dont :

dotation dépréc. prêts	247 €		247 €	441 €		441 €
pertes définitives prêts	4 173 €		4 173 €	3 736 €		3 736 €
autres charges prêts				- €		
reprise dépréc. Prêts	3 969 €		3 969 €	7 107 €		7 107 €
garantie prêts	2 921 €		2 921 €	2 615 €		2 615 €
autres produits prêts						



- **Contributions en nature (ANC 2018-06)**

CNV	2025	2024
<i>contributions</i>		
dons en nature		
prestation en nature		
bénévolat	14 850 €	18 788 €
Total	14 850 €	18 788 €
<i>charges</i>		
secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
commodat (prêt)		
prestation en nature		
personnel bénévole	14 850 €	18 788 €
Total	14 850 €	18 788 €

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure comme en 2024.

Autres informations

- **Effectif moyen (ANC et NIF)**

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
cadres		
non cadres	1	1
<i>sous total</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
personnel mise à disposition facturées		
personnel mise à disposition Contribution volontaire en nature		
<i>sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Bénévolat	79	75
Total général	80	76

- **Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC et NIF)**

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :



Rémunérations des dirigeants	31 12 2025	
	montant	quantité
administrateurs	0 €	27
Directeurs		
total	0 €	27

- Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales (ANC 2018-06)
- Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03)

- **Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)**

Honoraires CAC	31 12 2025
certification des comptes	2 400 €
autres missions	
Total	2 400 €



Bâtiment A et B
2, rue Nicolas Joseph-Cugnot
35000 RENNES

INITIATIVE PAYS DE PONTIVY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

INITIATIVE PAYS DE PONTIVY

Association

34 Rue du Général de Gaulle 56300 Pontivy

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association INITIATIVE PAYS DE PONTIVY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Rennes, 5/6/2026

Signé par :

C4869C5A8BB5423...

Yvonnick HUET

Associé